

PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
du 17 décembre 2020

18 h, salle polyvalente de Cazilhac (34)

Membres présents : Sabrina DESSERME (à partir de 18h45), Laurette ANGELI, Martine DURAND, Valérie MACHECOURT, Elisabeth THEROND, Isabelle BAILLY CAMPREDON, Bruno CANARD, Pierre COMPAN, Lucas FAIDHERBE, Jean LAFOUX, Ghislain PALLIER, Sébastien PASQUIER, Marc WELLER, Régis VALGALIER, Lméké AARAB, Jean BURDIN (à partir de 18h30), Jean-Luc BURTET, Patrick BOURDIN

Membres absents excusés : Françoise JUTTEAU, Alexandre VIGNE, Patrick REILHAN, Jules CHAMOIX, Joël POVREAU.

Membres absents : Jacques MEERT, le président et le 1^{er} vice-président de la communauté de communes Piémont Cévenol.

Membres remplacés : Elisabeth THEROND remplace Françoise JUTTEAU

Procurations : Patrick REILHAN donne procuration à Marc WELLER, Alexandre VIGNE donne procuration à Régis VALGALIER.

Le président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 18h05. En tant que maire de la commune d'accueil, il souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'une réunion constructive malgré le contexte sanitaire très particulier. A ce sujet, il propose à ceux qui en auraient besoin, si la réunion se termine après le couvre feu, de récupérer une attestation pour circuler. Il soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal du dernier comité syndical du 13 octobre 2020.

Aucune modification n'étant demandé, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Régis VALGALIER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

- Délibération n° 1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le président fait lecture du projet de délibération que chacun a reçu avec la convocation ainsi que son annexe. Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération n°2 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le président rappelle la réglementation à ce sujet. Après accord unanime, cette élection se fera à main levée. Suite à une question de l'assistance, il précise que dans la mesure du possible, il essaiera de réunir la commission juste avant les comités syndicaux afin de limiter les déplacements. Il estime le nombre de réunions annuelles à 2 ou 3. Une seule liste de candidats est déclarée (6 titulaires dont le président, membre d'office, et 5 suppléants):

TITULAIRES

Pierre COMPAN
Laurette ANGELI
Marc WELLER
Lucas FAIDHERBE
Sébastien PASQUIER
Bruno CANARD

SUPPLÉANTS

Isabelle BALLY-CAMPREDON
Régis VALGALIER
Martine DURAND
Élisabeth THEROND
Jean-Luc BURTET

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote. Résultat du vote : unanimité.

Le président déclare la Commission d'Appel d'Offres installée dans ses fonctions.

(Arrivée de Jean BURDIN à 18h30...)

- Délibération n°3 : COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Là-encore, le président rappelle la réglementation concernant l'installation de cette commission qui doit notamment encadrer le contrat de délégation passé avec la société Paprec pour l'exploitation du centre de tri de Liouc. Après accord unanime, cette élection se fera à main levée.

Avant de passer au vote, le président apporte quelques précisions : les membres élus de la commission seront convoqués aux réunions et les membres de l'Exécutif, non membres de ladite commission, y seront invités mais sans

pouvoir disposer d'un droit de vote. Il rappelle que la commission ne décide pas. Elle donne un avis et le comité syndical tranche.

Une seule liste de candidats est déclarée, la même que celle de la Commission d'Appel d'Offres (6 titulaires avec le président et 5 suppléants) :

TITULAIRES

Pierre COMPAN
Laurette ANGELI
Marc WELLER
Lucas FAIDHERBE
Sébastien PASQUIER
Bruno CANARD

SUPPLÉANTS

Isabelle BALLY-CAMPREDON
Régis VALGALIER
Martine DURAND
Élisabeth THEROND
Jean-Luc BURTET

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

Résultat du vote : unanimité.

Le président déclare la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) installée dans ses fonctions.

- Délibération n° 4 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS LOCAUX DU CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales)

La 1ère vice-présidente, Laurette ANGELI, chargée des finances et des ressources humaines, fait lecture du projet.

Une seule candidature est déclarée : Laurette ANGELI.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

Résultat du vote : unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

(Arrivée de Sabrina DESSERME à 18h45...)

- Délibération n° 5 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU SYNDICAT « AGENCE DE GESTION ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE » (A.G.E.D.I.)

La 1ère vice-présidente fait lecture du projet.

Une seule candidature est déclarée : Laurette ANGELI.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

Résultat du vote : unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération n° 6 : ASSOCIATION NATIONALE « AMORCE »

Lucas FAIDHERBE, vice-président chargé du tri, explique qu'il s'agit d'une association très active regroupant de nombreuses collectivités, dans le seul but de défendre le service public des déchets, de l'énergie et depuis peu, de l'eau. En guise d'exemple de son action en faveur des structures publiques comme la nôtre, elle a été évincée l'année dernière du comité de surveillance de l'éco-organisme CITEO pour passer sous le statut de simple organisme consultatif sans droit de vote ; ce qui, pour Lucas FAIDHERBE, est un gage de sérieux. Le réseau fonctionne beaucoup par internet. Le SYMTOMA dispose d'un accès privilégié en tant qu'adhérent depuis plusieurs années.

En réponse à une question de l'assistance, le rapporteur précise que les travaux de cette association seront transmis autant que faire se peut à tous les délégués.

Une seule candidature est déclarée : Lucas FAIDHERBE.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

Résultat du vote : unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération n° 7 : RESSOURCES HUMAINES

La 1ère vice-présidente, Laurette ANGELI, fait lecture du projet de réorganisation interne du service. Suite au départ volontaire de la chargée de communication le 31 décembre prochain et au surcroît d'activités du service technique, il est proposé de ne pas remplacer « poste pour poste » la chargée de communication démissionnaire mais d'envisager son remplacement en composant avec les activités de terrain, et ainsi éviter toute augmentation de la masse salariale.

C'est pourquoi, le poste actuel « communication », à plein-temps, serait transformé en poste à mi-temps à durée déterminée. Et un temps plein en CDD serait créé dans le service technique afin d'assurer de meilleures prestations en développement comme le broyage des végétaux, la récupération du polystyrène, des textiles, etc. L'ensemble de ces postes serait rémunéré sur la base du SMIC ce qui permettrait de maintenir les dépenses salariales au niveau actuel. En effet, le président prend la parole pour souligner que, compte tenu du contexte actuel, le SYMTOMA ne peut pas se permettre d'embaucher du personnel supplémentaire générant une augmentation des coûts globaux. Pour autant, il ne ferme pas la porte à une évolution du poste « communication » si la situation générale s'améliore.

Laurette ANGELI ajoute qu'il s'agit vraiment d'un choix financier et que le SYMTOMA compte sur toutes les communes pour avancer ensemble.

Isabelle BAILLY-CAMPREDON demande le nombre d'agents travaillant au SYMTOMA. Laurette ANGELI répond qu'il y a 11 agents, 6 titulaires et 5 en CDI. Le SYMTOMA, c'est le polystyrène à conditionner, le broyage des végétaux, les pneus à déjanter, les petites bennes de cartons et de plâtre à vider, les colonnes à textile à gérer, etc.

Le président complète en précisant qu'il y a, aujourd'hui, une quinzaine de sites de broyage de végétaux dont 2 gros à Ganges et à St Bauzille de Putois. Sur St Bauzille, les tas de broyats ont dépanné un agriculteur de Mandagout sinistré

depuis les inondations de septembre dernier. Il a récupéré 4 camions de végétaux broyés qu'il a déposé sur sa propriété où il a perdu de nombreux pommiers et la terre avec.

Côté matériel, le service technique a enfin réceptionné le nouveau broyeur qui devrait permettre de faire face au développement des sites communaux de broyage sur tout le territoire. Dès que la situation sanitaire le permettra, il organisera des visites techniques pour montrer toutes ces activités.

Valérie MACHECOURT, vice-présidente chargée de la communication, tient à rassurer l'assemblée sur la transformation du poste ad hoc en un simple mi-temps. Elle entend beaucoup s'investir pour que cette réorganisation interne ne se fasse pas au détriment de la sensibilisation au tri des déchets. Par exemple, elle compte rapidement aller à la rencontre des élus sous forme de petites animations comme elle l'a déjà fait sur Aumessas. Elle invite donc tous ceux qui le souhaitent à lui faire connaître les différentes demandes à ce sujet.

Lucas FAIDHERBE s'interroge sur la problématique des CDD, car si le poste technique est lié à une activité qui n'est pas forcément pérenne, le poste « communication » est de nature différente. Selon lui, il pourrait tout à fait donner lieu à une future titularisation.

Laurette ANGELI précise qu'il est obligatoire de passer par une phase contractuelle de 6 ans dans la fonction publique territoriale avant de pouvoir faire signer un CDI à la personne recrutée.

Quant à une titularisation en tant que fonctionnaire, le président propose de démarrer ce recrutement par la voie des CDD et d'attendre de voir comment la situation générale du SYMTOMA va évoluer dans les toutes prochaines années avant d'envisager un changement de statut. Il rappelle qu'il s'est engagé à ne pas augmenter les frais de personnel auprès des présidents des communautés de communes adhérentes, sauf si elles se justifient pleinement.

Aucune demande d'intervention n'étant plus sollicitée, le président passe au vote.

La délibération sur cette réorganisation interne du service est adoptée à l'unanimité.

Rapport d'activités

Le président donne de rapides explications sur le nouveau broyeur qui produit déjà une matière de très bonne qualité. Il constate une forte demande des professionnels du jardinage comme des amateurs sur ce produit.

Traitement des Ordures Ménagères résiduelles : le coût avait été très bien négocié jusqu'au 31 décembre 2019, avec un prix unitaire à 54€ HT la tonne sur le site d'enfouissement de Bellegarde. Avant la fin de ce contrat, un nouvel appel d'offres a été lancé. Une seule offre est arrivée avec un tarif de 105€ la tonne, soit quasiment un doublement. Cette offre unique a été rejetée. Le président de l'époque, Gérald GERVASONI, s'est alors retourné vers la préfecture du Gard où le secrétaire général du moment, François LALANE s'occupait du dossier. Sous son couvert, le président GERVASONI a signé un contrat provisoire de 3 fois 6 mois avec la seule entreprise en mesure de prendre en charge immédiatement les tonnages du syndicat mixte mais au prix affiché dans l'appel d'offres avorté, c'est à dire à 105 €/t H sur le site d'enfouissement de Bellegarde jusqu'au 31 décembre 2020 (+ la TGAP à 25 €/t), puis à 107 € HT pendant toute l'année 2021 avec une TGAP en hausse à 37 €/t.

Ce sont des prix dans la moyenne de l'Occitanie, aujourd'hui, mais pour le SYMTOMA, c'est une augmentation sans précédent.

Le président rappelle que ce sont les groupe internationaux SUEZ et VEOLIA qui ont la main sur ces marchés sans aucune concurrence dans le Gard ou à proximité. D'après leurs représentants, les prix continueront même à progresser rapidement pour se stabiliser à 200 €/t HT et hors TGAP. Il est donc urgent de rejoindre une unité d'incinération avec récupération d'énergie, ou UVE, afin de maîtriser ces augmentations liées à la volonté nationale de limiter fortement le recours à l'enfouissement. Malheureusement, les UVE du secteur, Nîmes et Lunel-Viel, sont saturées. Le nouveau président de l'UVE de Lunel-Viel est même dans une logique de réduction de capacité de son usine même si cela paraît illusoire car le voisin montpelliérain frappe aussi à la porte de l'incinérateur. Malgré tout, il est vital de poursuivre le travail de rapprochement avec nos voisins, dont le syndicat mixte gérant Lunel-Viel. En effet, le prix d'entrée risque d'être identique mais la TGAP « valorisation énergétique » sera toujours inférieure à la TGAP « enfouissement ». Pour Lunel-Viel, qui représente l'échéance la plus courte pour rejoindre une UVE, il s'agit d'un accord au mieux pour 2022. Il faudra donc négocier dans l'année avec la préfecture du Gard pour obtenir une année supplémentaire de prise en charge par le prestataire actuel, Suez.

Il faut aussi amplifier les actions sur les bio-déchets qui sont une possible source d'économie au-delà de l'obligation réglementaire de les traiter séparément avant 2023. Cela passera par des composteurs individuels, collectifs, partagés, adaptés aux restaurants, aux EHPAD, aux cantines, aux campings, etc. Aujourd'hui sur le territoire du SYMTOMA, 20 % des foyers sont équipés de composteurs individuels. Il faut continuer et développer ces opérations car l'Ademe estime à 30 % la part organique pouvant encore être extraite du sac noir.

Sur le SYMTOMA, il faudrait déjà réduire de 2 000 tonnes la production d'OM résiduelles, soit 18 % environ, ce qui favoriserait non seulement une maîtrise des dépenses mais aussi une meilleure acceptation sur l'UVE de Lunel-Viel.

Le président rappelle que depuis sa création, le SYMTOMA n'a eu de cesse de travailler sur la réduction de sa production, tous déchets confondus. La filière particulière du polystyrène, le broyage des végétaux, les pneus à déjanter, en sont quelques exemples parlants. Mais il faut continuer car la baisse des tonnages est la principale clé pour sortir du cercle infernal des augmentations à répétitions des coûts.

Jean BURDIN demande si lorsqu'on parle de réduction des tonnages, on prend aussi en compte l'évolution de la population. La réponse est oui. Les ratios « kg/hab » en tiennent compte.

Le Président fait ensuite un bref rappel historique du syndicat mixte. Cette structure a été bâtie sur le principe de solidarité entre ses adhérents, et notamment sur la question des transports qui ont tous été mutualisés dès l'origine.

Jean BURDIN sollicite à nouveau la parole pour revenir sur la question des chiffres qui sont difficiles à appréhender pour les habitants si toutes les catégories de déchets sont présentées ensemble. Pour lui, isoler les coûts liés aux sacs noirs serait préférable car plus « parlant ».

Il lui est répondu que le détail par filière se trouve dans le rapport annuel présenté en général au comité syndical du mois de mai, juin au plus tard, puis affiché sur le site internet du SYMTOMA.

Laurette ANGELI prend ensuite la parole pour souligner qu'il reste un énorme travail à faire sur les déchèteries en matière d'information du personnel. Certains gardiens ne sont pas toujours à l'aise avec les filières. De même, l'accueil des professionnels est différent d'une déchèterie à l'autre. Sur certaines communautés de communes, ils paient et sur d'autres, non.

Régis VALGALIER, vice président chargé des déchèteries, approuve et prend l'exemple des batteries qui disparaissent une fois arrivées sur le site. Comme l'« évaporation du cuivre », cela représente une perte sèche pour le syndicat mixte.

Le président profite de ces interventions pour annoncer qu'une rencontre aura lieu en janvier prochain avec tous les gardiens des déchèteries du territoire, titulaires ou remplaçants. Le problème de l'amiante y sera notamment abordé. Il ajoute aussi qu'en cas de besoin, il est disponible avec Valérie MACHECOURT pour des réunions publiques.

Pour Jean BURDIN, cette question concernant le manque de connaissances techniques des gardiens s'explique aussi par le fait que ce ne sont pas des salariés du SYMTOMA. Il faudrait peut-être trouver un moyen de les intéresser aux résultats.

Le président répond qu'il a bien conscience du problème et qu'une réflexion pour que le SYMTOMA reprenne le gardiennage des déchèteries aura lieu durant ce mandat. Il ajoute que c'est d'actualité car les REP (*NDLR : filière à Responsabilité Élargie du Producteur*) vont largement évoluer d'ici 2023. On devrait, par exemple, voir apparaître bientôt une REP sur les déchets du bâtiment, une autre sur les outils de bricolage et de jardinage, puis sur les jouets et les mégots. Bref, il va falloir anticiper ces changements et former les gardiens.

Lucas FAIDHERBE précise que les REP sur les meubles ou les déchets électriques fonctionnent plutôt bien. C'est moins vrai pour la REP sur les emballages.

Jean BURDIN note que si ces REP ont le mérite d'exister, il n'en reste pas moins que parmi leurs effets pervers, il y a la difficulté de compréhension de leur fonctionnement par le grand public.

Valérie MACHECOURT prend la parole pour évoquer une réunion qu'elle a eue récemment avec la Région et l'Ademe en visioconférence à propos du plan de gestion des déchets en Occitanie. Les objectifs en matière de déchets y ont été présentés et un appel à candidature auprès des collectivités également. Il permettrait d'obtenir une aide à l'embauche d'un chargé de mission « prévention » durant 3 ans. Il serait peut-être opportun de voir si le SYMTOMA peut déposer un dossier à ce sujet.

Sur la question des bio-déchets, le président envisage d'inscrire, dans les prévisions budgétaires 2021, l'achat de composteurs collectifs et partagés, et de demander des subventions pour cela à la Région et à l'Ademe. Mais il faut déposer un dossier assez rapidement, en mars au plus tard. Et sans attendre le résultat de bureaux d'études, ajoute Lucas FAIDHERBE.

Sur un autre sujet, Martine DURAND demande si la filière sur les films agricoles avance car les agriculteurs ne savent pas quoi en faire.

Réponse lui est apportée avec l'éco-organisme ADIVALOR qui a été créé pour cela. Mais la seule solution, actuellement sur le secteur, est de ramener ces films plastiques là où ils ont été achetés lors d'opérations ponctuelles conduites par ADIVALOR. Le contact local de l'éco-organisme se trouve dans les locaux nîmois de la chambre d'agriculture.

Le Président revient ensuite sur la problématique du centre de tri de Liouc. Le SYMTOMA a signé un contrat de Délégation du Service Public avec la société Paprec en 2011 pour une durée de 18 ans. Le terrain d'accueil a été acheté par le syndicat mixte. Quant au bâtiment et aux équipements de tri, ils appartiendront au SYMTOMA au terme de la DSP. Mais en juillet dernier, le président annonce qu'il a reçu un courrier du directeur général de Paprec indiquant qu'il perdait régulièrement de l'argent sur cette exploitation et qu'il fallait donc que le SYMTOMA accepte rapidement une augmentation des tarifs sans quoi, il serait contraint de transmettre le dossier au tribunal administratif. Depuis, une rencontre a eu lieu. La demande de Paprec porte sur 150 000 euros supplémentaires par an pendant les 10 années restantes de contrat. Parmi les alternatives au tribunal, Paprec a proposé au président soit d'étudier le transfert de la DSP vers une autre entreprise spécialisée dans le traitement des films agricoles, soit de rompre avant terme la DSP pour repartir sur un nouveau contrat et d'autres prix plus en rapport avec ceux du marché actuel. Avant toute chose, le président entend prendre l'attache d'avocats spécialisés pour l'accompagner dans cette négociation sachant que son objectif est de protéger l'intérêt des administrés dans cette affaire. Un contact avec le cabinet d'avocats qui suit le syndicat mixte depuis plusieurs années, sera pris dans les prochains jours.

Plus aucune question, ni intervention n'étant posée ou demandée, le président lève la séance à 20h15.

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis Valgalier', written over a horizontal line.

Régis VALGALIER